

URIBIO

BLOC SANITAIRES NETTOYANT ET DESODORISANT A USAGES PROFESSIONNELS

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

ASPECT : Solide bleu

ODEUR : Brise d'été.

SOLUBILITÉ : activée au contact de l'eau

PE : Ininflammable

DISSOUT LES : Sels d'acide urique, dépôts calcaires, tartres d'eau dure et autres souillures ordinaires.

Emballage sans danger pour l'environnement

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

Dégage des agents surfactants, des détergents et des bactéries enzymatiques à chaque fois qu'il entre en contact avec un liquide et évite l'obstruction des canalisations.

Produit bleuissant, agit 24h sur 24.

Décompose organiquement les sels d'acide urique et élimine les odeurs par contact avant qu'elle ne pénètre dans les voies d'évacuation.

Action de longue durée, dégage un parfum agréable qui va en s'intensifiant à chaque chasse d'eau, désodorisant ainsi l'urinoir et l'atmosphère.

Contrairement aux blocs conventionnels extrudés ou comprimés, les ingrédients qui le composent sont fondus ensemble puis versés, assurant un dégagement lent et uniforme du produit dans l'installation.

Ne causera pas d'obstructions en se dégageant ou en se re-solidifiant dans les voies d'évacuation.

MODES ET DOSES D'EMPLOI

Pour un meilleur résultat, nettoyer les urinoirs.

Mettre l'unité entière dans la base de l'urinoir en couvrant complètement l'ouverture de la bouche d'évacuation.

Ne pas mettre l'unité dans l'eau dormante.

Quand le bloc est dissout, jeter l'unité entière et la remplacer.

Extrait conditions de vente : Assurance qualité ISO 9001 :

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an.

En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les

utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux.

Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.